

# VOTER ET AGIR AVEC LA CGT

## ■ Votre vote le 24 mars comptera pour :

- Développer les partenariats et les conventions avec d'autres CE.
- Moderniser le patrimoine géré par le CE.
- Améliorer l'offre des mini-séjours.
- Développer les activités régionales.

- Porter la dotation aux activités sociales à hauteur de 3% de la masse salariale des cheminot(e)s actifs et 1% des pensions.
- Accompagner les offres du CCE (séjours vacances, prêt de livres par correspondance...).
- Porter des dossiers économiques qui répondent au développement du service public SNCF et au développement de l'emploi au statut des cheminots. ■

## ■ Modalités de vote :

### ➤ Qui vote ?

Tout salarié de la SNCF à la date de scrutin, à condition qu'il ait 3 mois au moins d'ancienneté.

Les salariés des entreprises intervenant pour la SNCF et remplissant à minima les 2 conditions légales de prise en compte dans les effectifs :

- Présent à la SNCF au 31 janvier 2011.
- Et y travaillant depuis au moins 1 an. ■

## JE VOTE OÙ, QUAND, ET COMMENT ?

### ➤ Le vote physique

Les bureaux ouvrent généralement entre 6 et 9h00 et **fermeront à 17h00 le 24 mars 2011**. L'électeur doit donc se déplacer jusqu'au bureau de vote pour

s'exprimer. Il est bien entendu considéré en service. La direction doit tout mettre en œuvre pour assurer à chaque électeur la possibilité de quitter son poste de travail pour voter. Le matériel doit être remis au plus tard le 23 mars. ■

### ➤ Le vote par correspondance

Les électeurs peuvent voter par correspondance si, le jour de l'élection ils sont dans les situations suivantes:

- En déplacement.
- Malades, blessés ou détachés hors de leur unité d'affectation, en congé ou repos.
- Assurant leur service et se trouvant éloigné de leur bureau de vote.
- Affectés à la réserve.

Le matériel nécessaire pour voter vous sera adressé par voie postale **au plus tard le 16 mars** ou remis contre émargement au bureau du personnel.

Chaque agent vote en mettant son bulletin CGT dans **l'enveloppe n°1**, qu'il insère ensuite dans **l'enveloppe n°2, qu'il n'oublie pas de signer.**

Il place ensuite cette enveloppe dans **l'enveloppe n°3** (respectez bien les couleurs) portant l'adresse du bureau de vote, et la dépose dans une boîte aux lettres **au plus tard le 21 mars.** ■

### IMPORTANT

Tout agent a le droit de voter physiquement, même s'il a déjà voté par correspondance. Pour parer à tout impondérable nous recommandons de voter par correspondance et physiquement. Dans tous les cas, c'est le vote physique qui prime.

*votez et faites voter CGT,  
le 24 mars 2011*



Encore plus forts  
Le 24 mars 2011  
Je vote  
cgt  
FÉDÉRATION DES CHEMINOTS  
Secteur cheminots  
région de Nantes

ELECTIONS DP/CE DU  
JEUDI 24 MARS 2011

VOS CANDIDATS CGT...

la  
cgt  
FÉDÉRATION DES CHEMINOTS

la  
cgt  
FÉDÉRATION DES CHEMINOTS

CHEMINOTS de NANTES

RETRAITES NETTOYAGE

RETRAITES Nazaire

MINOTS DU MANS service public SNCF

...POUR LE CER



# VOS CANDIDATS CGT POUR LE CER

## 2 bonnes raisons de voter CGT le 24 mars.

Un vote n'est jamais neutre. Il engage beaucoup et pour longtemps. Celui du 24 mars engage les cheminots de tous les services à élire des délégués de proximité pour 3 ans, mais il engage aussi à donner aux organisations syndicales la possibilité de négocier des accords.

### ■ Les DP

Votre vote en DP pour élire des représentants CGT que vous connaissez, qui agissent au quotidien pour gagner des emplois et de meilleures conditions de travail, fixe la représentation locale.

Avec la CGT, des emplois ont été gagnés, entre autre, au matériel de Nantes et à la Traction. Durant ces 2 dernières années également, avec vous, la mobilisation a freiné les restructurations aux ateliers du Mans et dans les gares pour garder des guichets ouverts. La liste est longue. Vous trouverez plus de détails dans les bilans présentés par les délégations CGT des établissements.

### ■ Le CER

Votre vote au CER pour élire des représentants régionaux CGT (il y a 11 sièges à pourvoir) détermine 2 choses :

- Les élus CER exercent en premier lieu **une intervention économique** sur les dossiers de restructurations, avec un avis consultatif. Les élus CGT vous ont informé régulièrement durant 2 ans, de leurs positionnements et de leurs votes au sujet des réorganisations. La CGT n'a jamais cautionné les modifications importantes de l'entreprise qui dégradent aujourd'hui vos conditions de travail et qui conduisent à un recul du Service Public ferroviaire SNCF.

## TITULAIRES EXÉCUTION



Philippe Tougeron  
(Infrapôle)



J Luc Doutré  
(ETPL)



Emmanuel Dupin  
(Technicentre)



Guillaume Dessables  
(EIC)



Gaëtan Gangneux  
(Infrapôle)



Didier Jousse  
(Technicentre)

## SUPLÉANTS EXÉCUTION



J François Richefeu  
(ECT)



Mikael Racapé  
(ETPL)



Loïg Garrec  
(TGV)



Thomas Ferey  
(ECT)



Christophe Sagot  
(ETPL)



Etienne Gueniot  
(TGV)

## TITULAIRES MAITRISE



J François Sochard  
(Infrapôle)



Olivier Guix  
(EIC)



Christian Retailleau  
(EIC)

## SUPLÉANTS MAITRISE



Luc Serrano  
(Technicentre)



Thérèse Québriac  
(Dir. régionale)



Mélanie Botté  
(EIC)

## TITULAIRES CADRE



Christophe Garrot  
(Infrapôle)



Frédéric Auvinet  
(EIC)

## SUPLÉANTS CADRE



Philippe Viot  
(EIC)



Thierry Pleyber  
(Infra-log)

## VOS REPRÉSENTANTS SYNDICAUX CGT AU CER

*votez  
et faites voter CGT,  
le 24 mars 2011*



Yannick Colin  
(TGV)



Aurélien Hamon  
(TGV)

*Nous ne lâcherons rien !*

- Les élus CGT au CER exercent ensuite, avec les élus de toutes les OS représentatives, **un mandat de gestion** dans le bureau du CER. Les orientations sont validées collectivement, avec les OS (exemple : mini séjours enfants sur les bases de la région, ou encore restaurants d'entreprise neufs auto-gérés sur Nantes et Le Mans).

Le résultat obtenu aux élections CER de la région déterminera le niveau de représentativité au niveau national. La CGT s'engage à négocier sur des bases de progression sociale et économique associant emplois, salaires et protection sociale. C'est le rôle d'une organisation syndicale.

Qui peut accepter la régression salariale de ces dernières années ? Aucune organisation, bien que CFDT et UNSA aient cautionné une maigre augmentation des salaires qui aurait entériné une nouvelle perte de pouvoir d'achat en 2010, accréditant au passage la politique salariale de l'entreprise pendant que la SNCF verse 383 millions d'euros de dividendes à l'Etat au des 3 dernières années.

Qui peut accepter la casse de l'entreprise ? Personne, en tout cas pas la CGT qui multiplie les actions pour sauvegarder l'outil SNCF et les effectifs indispensables à la réalisation du travail au quotidien. Alors, à qui profite la transformation de la SNCF ? A ceux qui l'accompagnent, on peut en douter, mais plutôt à ceux qui veulent faire du business.

Comme dans les autres entreprises, c'est l'intervention des salariés qui conditionne les évolutions économiques et sociales, ce qui rend les choses très difficile quand il n'y a pas de syndicat, et encore plus difficile quand la CGT n'est pas présente. La CGT n'en fait pas partie, bien au contraire, la CGT propose la mobilisation à l'image des actions d'avril et d'octobre 2010 pour sauver l'entreprise.

**L'avenir de l'entreprise, particulièrement pour les jeunes, dépendra beaucoup de votre vote, dépendra beaucoup de la place de la CGT** ■

